



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equarrissage

Question écrite n° 49654

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultés que rencontrent les entreprises du secteur de la boucherie-charcuterie quant à l'institution de la taxe d'equarrissage. A ce sujet, il lui demande s'il ne peut pas modifier les textes afin d'étendre l'exonération de cette contribution aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de francs ou dont la surface de vente est inférieure à 300 mètres carrés, pour ne pas pénaliser davantage ces entreprises, qui se trouvent déjà dans un contexte économique difficile.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49654

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1300